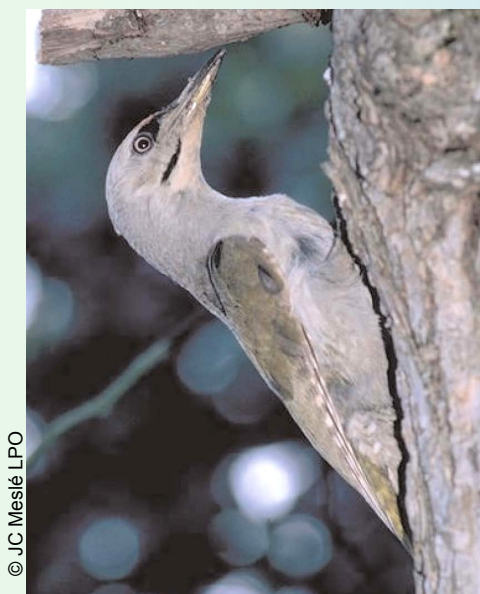


Picus canus



© JC Meslé LPO



© LPO Touraine

Description de l'espèce

Ce pic mesure près de 30 cm de long. La coloration du dos et des ailes est similaire à celle du Pic vert, souvent mieux connu : le dos est vert olive et le croupion est pratiquement jaune. Contrairement au Pic vert, sa tête est gris cendré avec une étroite moustache noire. Le mâle arbore une petite tache rouge sur le front.

Observation

C'est un oiseau assez discret. Au printemps, on repère son chant caractéristique composé de 6 à 9 sifflements descendant graduellement. Il tambourine assez fréquemment. La durée de ces percussions sonores et rapides est d'au moins 1 seconde.

La loge (cavité qu'il aura creusée dans un arbre pour y installer son nid) est généralement située sur le tronc d'un arbre mort ou sénéscent de préférence. Le diamètre du trou d'entrée est de 5,5 cm.

Distribution et effectifs

L'aire de répartition de cet oiseau se situe dans une bande étroite allant de l'Alsace au Jura à l'est jusqu'en Loire-Atlantique et Basse-Normandie à l'ouest. Assez répandu à l'est de cette zone, il est beaucoup plus sporadique dans l'ouest.

La population française était estimée en 1999 à 5 000 couples. Les effectifs en région Centre n'ont pas été estimés. Pourtant au regard des régions voisines où les populations sont en déclin (le Pic cendré a disparu de la Vienne dans les années 1980, il n'est plus noté depuis plusieurs années en Anjou), il s'avèrerait nécessaire de réaliser des recensements plus régulièrement.

Habitats et mesures de gestion favorables à l'espèce

C'est un oiseau des vieilles forêts de feuillus, mais il est également présent dans certains parcs, dans des peupleraies, et dans les zones bocagères. L'essentiel pour ce pic est la présence d'arbres morts où il pourra installer sa loge et se nourrir.

Les mesures forestières favorables à l'espèce nécessitent de :

- mettre en place des " îlots de vieillissement " ;
- éviter un abaissement de l'âge d'exploitation ;
- maintenir des arbres morts ou malades et des arbres à cavités ;
- éviter les travaux de coupe et de débardage en période de nidification (avril à juin).

La valorisation de ces mesures auprès des forestiers (privés ou publics) permettra le maintien des populations.

Pour les zones de bocages où il est présent, il faudrait veiller au maintien d'une agriculture respectueuse de cet environnement et d'y valoriser des mesures agri-environnementales pour l'entretien des haies.